



Locataire propriétaire litige

Par **martinetti**, le **22/03/2012** à **23:38**

Bonjour,
voilà je suis locataire depuis 15 ans je ne retrouve plus mon bail; et mon propriétaire met mon appartement en agence que se passe-t-il pour moi mon loyer et mes charges vont-elles être augmentées peut-on me mettre dehors je suis marié avec 2 enfants merci et mon bail se termine bientôt comment ça se passe peut-on me mettre dehors mon loyer va-t-il augmenter de beaucoup mon loyer merci c'est assez urgent j'attends une réponse

Par **cocotte1003**, le **23/03/2012** à **07:44**

Bonjour, reste à savoir si le bailleur met le bien en agence pour assurer la gestion dans ce cas vous aurez juste à payer le loyer directement à l'agence et l'informer des problèmes que vous pourriez avoir avec le bail. Si le loyer a été indexé régulièrement et les charges régulées annuellement, l'agence ne pourra rien vous demander de plus. Si le bailleur met le bien en agence pour le vendre, il y aura deux possibilités soit le bien est vendu occupé c'est-à-dire avec vous (aucune démarche n'est à faire par le bailleur ou l'agence à votre égard) et votre bail continue avec le nouveau propriétaire dans les mêmes conditions qu'actuellement, soit le bailleur veut vendre libre est là le bailleur doit suivre une procédure très stricte pour vous demander de quitter le bien en vous envoyant une LRAR ou en faisant passer un huissier 6 mois au moins avant une période triennale de votre bail, cordialement

Par **martinetti**, le **24/03/2012** à **18:39**

bjr cocotte 1003 VOILA le bailleur met le bien en agence pour assurer la gestion de mon logement et je ne retrouve pas les papier du bail;mais peut il augmenter mon loyer d un coup

Par **cocotte1003**, le **24/03/2012** à **20:22**

Bonjour, non l'agence ne pourra qu'indexer le loyer sur les 5 dernieres années si le bailleur ne l'a pas fait. d'ici quelque temps, demandez à l'agence une copie de votre bail, cordialement